

Formation du Référent Covid-19. Un nouvel acteur en gestion de crise sanitaire (Pandémie Coronavirus).

Contexte & Personnes concernées

- Personne désignée par l'employeur.

La priorité des entreprises en cas de crise sanitaire implique la prise de mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés.

Pour se faire, il est indispensable, en période d'épidémie Covid-19, de mobiliser des moyens humains pour accompagner l'employeur ou son délégataire.

L'objectif de la démarche est de mener avec efficacité la politique de prévention en s'assurant des gestes barrières et toute directive mise en place dans l'entreprise en regard des recommandations des instances gouvernementales.

Objectif

Former de nouveaux acteurs en interne en vue de conseiller et d'accompagner l'employeur dans la mise en œuvre de la démarche de prévention du risque infectieux en période de crise sanitaire.

Ce référent désigné par l'employeur sera en mesure de :

- Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la crise sanitaire,
- Maîtriser les gestes barrières et les mesures préconisées de sécurité sanitaire en période d'épidémie Covid-19,
- Déployer les gestes barrières et de s'assurer du respect des consignes de sécurité,
- Appuyer et d'utiliser les ressources disponibles pour la bonne marche de la conduite à tenir en respect du protocole national de déconfinement,
- Utiliser les ressources documentaires nécessaires à la profession,
- Mettre à jour le système documentaire de l'entreprise.

Parcours pédagogique

Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques de contamination et d'infection :

- Obligation de l'employeur
- Organisation du travail
- La formation
- La communication



Durée : 7 heures
(1 journée)

En présentiel

Pré requis

Maîtrise orale de la langue française.

Avoir des connaissances de l'activité globale de l'entreprise et des moyens disponibles.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Formation du Référent Covid-19. Un nouvel acteur en gestion de crise sanitaire (Pandémie Coronavirus).



Durée : 7 heures
(1 journée)

En présentiel

Moyens pédagogiques

Vidéo projecteur.

Equipements de démonstration.

Remise de document regroupant l'ensemble de la formation.

Définir et mettre en œuvre les mesures barrières et de distanciation physique.

- Selon le Protocole National
- Adapter les recommandations et les obligations sanitaires du Protocole National à la réalité de l'entreprise

Les équipements de protection individuelle (EPI)

- Définition et mise à disposition
- Protocole et bonnes pratiques à leur utilisation

Le rôle du référent Covid dans l'entreprise.

- Sa mission au quotidien
- Protocole de prise en charge d'une personne présentant des symptômes et gestion des cas contacts
- Sa mission de veille

Entretien, nettoyage et désinfection des locaux

Les ressources documentaires extérieures

La mise à jour du système documentaire de l'entreprise et des documents associés (DU, PCA, PDP...)

Evaluation

Evaluation des connaissances sur la base d'un Q.C.M

Pas de questions éliminatoires.

Attestation de formation délivrée en fin de formation

La formation est dispensée par un formateur IPRP assurant des missions techniques auprès des entreprises et formé régulièrement.

L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.